

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 21/22 (1913)

Heft: 12

Artikel: Cartes et timbres pour la jeunesse tuberculeuse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cartes et timbres pour la jeunesse tuberculeuse

La fondation de la Société suisse d'utilité publique « Pour la Jeunesse », présidée par M. le conseiller fédéral Hoffmann, s'est occupée avec succès, l'an dernier, de la vente de cartes et de timbres de Noël. La plus grande partie de la recette, qui s'est élevée à 124,000 fr., a été répartie entre les organisations locales et cantonales, pour être consacrée à la lutte contre la tuberculose. On s'est beaucoup occupé, ces dernières années, de la question de la tuberculose. On ne fera pourtant jamais assez, si l'on songe que le nombre de ceux qui meurent de la tuberculose à la fleur de l'âge est plus élevé que le nombre de ceux qui succombent à toutes les autres maladies prises ensemble.

Voilà pourquoi le Conseil de fondation a décidé, cette année-ci encore, d'affecter le produit de la vente des cartes et timbres à la lutte contre la tuberculose.

Grâce à la complaisance du Département et de la Direction des postes, la fondation peut mettre en vente cette année des timbres quasi-officiels, qui, vendus au prix de 10 centimes, auront une valeur d'affranchissement de 5 centimes.

Le timbre ne peut être employé que dans le service interne de Suisse, et sera valable du 1^{er} décembre au 28 février.

Pendant le mois de décembre, la vente se fera par les soins des bureaux de poste et des organisations privées de la fondation.

On vendra, outre les timbres, deux séries de cartes de félicitations à l'occasion des fêtes de Noël et de Nouvel-an.

Le siège central de vente se trouve à Zurich, au Secrétariat suisse pour la lutte contre la tuberculose, Untere Zäune, 11.

Dans plusieurs endroits la vente se fera par l'intermédiaire de secrétaires cantonaux ou communaux. Partout où elle le peut, la fondation confie à un secrétaire local le soin d'organiser la vente.

La fondation espère que la Suisse toute entière bénéficiera de son initiative, étant donné que la plus grande partie des sommes restera dans les cantons où elles auront été recueillies.

Le Conseil de fondation, composé de personnalités marquantes de Suisse, prie les collaborateurs d'apporter à leur tâche tout le zèle et tout le dévouement dont ils sont capables, ceci afin de faciliter la vente des timbres et cartes.

Projections (Nouvelle série)

La Direction de la Croix-Rouge suisse a fait établir une série de projections destinées à des

Conférences sur la guerre des Balkans.

Cette série de diapositives est mise à la disposition des sections, à titre gracieux, mais contre garantie de toute déprédation, dès maintenant; elle se compose de 75 clichés des plus intéressants, pris aux Balkans par les membres des missions suisses.

Les demandes doivent être faites aussi tôt que possible, et indiquer la date exacte de la conférence projetée.